

Au sommaire :

- Visite du préfet
- Remerciements
- Notre logo...
- Comportement des automobilistes.
- Tri des déchets
- Adressage postal
- Infos pratiques: **special logement**
- Infos pratiques: **modes de garde**
- Découverte d'un métier d'art local
- Qu'est ce que l'on mange aujourd'hui??
- La photo du jour
- Le coin jeux



L'édito du Maire

L'existence de notre commune est actuellement remise en cause par des habitants qui viennent d'être élus pour constituer une commission communale, commission qui devra donner son avis argumenté sur le projet d'une partition de notre territoire pour créer une nouvelle commune sur l'ancien territoire de la commune déléguée de Bagnols les Bains.



C'est la vie d'une démocratie et c'est rassurant que cela existe.

Nous aurons ainsi l'occasion de répondre aux arguments avancés pour provoquer cette scission que beaucoup ne souhaitent pas.

En parallèle, une enquête publique sera diligentée et le commissaire enquêteur rendra ses conclusions à la fin de la période prévue pour cette enquête.

Le Conseil Départemental sera également saisi et le Conseil Municipal devra à son tour délibérer pour se prononcer.

A la toute fin, monsieur le Préfet prendra sa décision, dans l'intérêt stricte de la ou des collectivités.

C'est une période compliquée pour notre commune mais cela ne doit pas nous empêcher de travailler ensemble.

Soyons conscients qu'au final, la vérité et l'intérêt général finiront toujours par s'imposer...



Notre commune aujourd'hui en quelques chiffres :

Créée le 1er janvier 2017, elle est la deuxième commune du Département de la Lozère en terme de surface (16 000 ha) et la quatorzième en terme de population (1089 habitants soit une densité de 6,8 habitants au Km²).

Les forêts et milieux naturels (pelouses, boisements spontanés, plantations etc...) sont largement dominants. Les milieux ouverts sur lesquels s'exercent principalement une activité agricole représentent 20 à 25 % de la surface de notre territoire. La surface totale urbanisée est d'environ 200 ha soit 1,25% de la surface de la commune ! L'altitude maximale est de 1699m.

Une équipe d'élus au service de la population :

Un Maire et six maires délégués qui sont avant tout des adjoints avec délégations.

Ils se réunissent régulièrement pour débattre des projets et de la gestion régulière de la collectivité. Ils sont accompagnés par un Conseil Municipal composé de vingt et un élus.

Ce Conseil Municipal, vote les décisions par délibérations, le Maire rend compte à son conseil municipal des décisions prises en direct, dans le cadre de ses délégations particulières.

Six mairies déléguées :

Relais de la mairie principale avec des permanences régulières. Elles gèrent en direct l'urbanisme et l'Etat Civil et sont un relais pour tous les projets d'investissement. La mairie principale située au Bleymard est ouverte quatre jours par semaine.



Organisation de nos services :

Une secrétaire générale et cinq adjointes administratives (secrétariat des mairies déléguées et dossiers spécifiques), plus un agent de développement.

Les services techniques sont répartis en trois équipes (sept personnes) avec certains agents plus spécialisés (eau, électricité etc.), plus deux agents à temps partiel rattachés à un groupement d'employeurs.

Au total une quarantaine d'emplois directs avec les saisonniers, les agents de services, les responsables de structures touristiques, etc.

Des services :

Deux écoles primaires: le Bleymard (35 élèves) et Bagnols les Bains (52 élèves).

Trois campings: Le Bleymard (36 emplacements), Chasserades (50 emplacements) et Bagnols les Bains (70 emplacements) et 7 chalets.

10 locaux loués à usage commercial.

53 logements en location.



Des atouts touristiques complémentaires :

Un riche patrimoine classé (églises, château, clochers, maisons, fours à pain, etc.)

Une station thermale avec SPA rénové.

Des itinéraires de randonnées majeurs (Stevenson, GTMC, réseaux du pôle de pleine nature etc.)

Un budget maîtrisé:

Un budget principal avec une section de fonctionnement maîtrisée qui s'équilibre en dépenses et recettes à 2 915 958 € (2023) en dégagant un autofinancement brut de 591 456 €.

Une section d'investissement ambitieuse avec de nombreux projets en cours sur l'ensemble du territoire.

Un taux d'endettement en baisse constante.



La visite du préfet sur la commune

Le jeudi 3 août, notre commune et son conseil municipal ont eu l'honneur d'accueillir Monsieur Castanet, Préfet de la Lozère, pour une journée d'échanges et de présentation de notre collectivité et de ses projets.

Après une matinée dans la salle de réunion de la mairie, c'est sur le terrain que la journée s'est poursuivie.



Le thème privilégié et présenté au représentant de l'Etat, étant bien entendu celui du logement car les demandes sont nombreuses et les offres disponibles restant malgré tout limitées.



Dans la commune déléguée de Chasseradès, Jean Marie Boisset a pu exposer le projet de réhabilitation de l'ancien couvent.

Autre exemple à Saint Julien du Tournel où la maison dite « Maison d'Augustine » pourrait une fois réhabilitée permettre de proposer trois logements à la location.

D'autres aménagements en sont en projets bien avancés comme le devenir de l'ancienne boulangerie du Bleynard...

Les chantiers en cours étant trop nombreux pour une seule journée de visite, c'est donc à travers une projection en salle qu'ils ont tous été répertoriés.

L'Etat reste notre principal financeur et sans les dotations d'équipement sur nos dossiers d'investissement, nous pourrions difficilement engager un programme ambitieux pour notre commune.



Tous les sujets ont été abordés et le dialogue s'est instauré en toute simplicité.

Pour compléter cette journée d'échange, et comme cela avait été envisagé, le représentant de l'Etat est revenu le 11 octobre dans la commune déléguée de Bagnols les Bains, pour découvrir la réalité des nombreux dossiers d'investissement en cours ou terminés : camping, aménagement du pré des bains, du théâtre, de la maison de la place de la poste, de l'église, de la future résidence thermale avec aménagement du carrefour...autant de dossiers auxquels l'Etat apporte là aussi son aide financière...

La visite d'un Préfet est toujours une date qui marque la vie d'une collectivité, celle-ci restera dans la mémoire des élus présents comme une marque de démocratie active et partagée.



La vie de la commune

Remerciements:

Un grand merci à tous les membres d'associations, et à tous les bénévoles, qui donnent de leur temps personnel et de leur énergie pour toutes les activités ou festivités qui ont encore eu lieu sur notre commune.

Tout au long de l'année et pendant la période estivale, chacune de ces personnes a permis de partager un simple moment convivial, ou bien des journées entières, pleines de souvenirs...

Grâce à toutes ces personnes, nous vivons sur un territoire rural, riche de relations sociales variées, donc un grand merci à eux!



Signification de notre logo

Un grand nombre d'habitants de la commune Mont Lozère et Goulet, ne comprend pas la signification du logo communal, ou ne visualise pas sa représentation.... il ne s'agit pas de simples bulles qui flottent autour de son nom!

En effet ces petits ronds sont en réalité des myrtilles, fruit très local choisi comme emblème; et si on regarde de plus près, ces 6 myrtilles représentent les 6 anciennes communes.

Superposées sur une carte géographique, leur disposition correspond exactement aux sites géographiques des anciennes mairies, aujourd'hui mairies déléguées.

Voyez par vous mêmes...



Comportement des usagers de la route:



La tendance des conducteurs à se sentir dans leur bulle lorsqu'ils sont au volant, leur fait oublier la dimension collective de la conduite et par là, même les conséquences de leur comportement sur les autres.

Certains véhicules roulent à une vitesse excessive et ne respectent pas les limitations de vitesse.

Dans les villages, il y a de la vie même si on ne voit pas forcément du monde tout le temps :

- les enfants font du vélo
- les chiens et les chats, nos meilleurs animaux de compagnie qui font partis de nos familles peuvent traverser la route à tout moment.
- des animaux de la ferme peuvent se trouver sur la route en troupeau ou s'échapper...

Doit-on arriver à un drame irréversible pour que ces chauffeurs/chauffards soient sensibilisés ?



Malgré les efforts réalisés par la commune pour faire baisser la vitesse dans les villages :

- installation de radar pédagogique
- panneaux de signalisation de traversée d'enfants
- passages protégés peints
- silhouette au bord des routes,

Celle-ci demeure toujours un réel problème de sécurité pour les riverains.

Il importe donc de trouver des solutions pour réduire la vitesse.

Quelles sont les solutions adaptées ?

Cela commence surtout par un changement de comportement :

- respecter les limitations de vitesse !
- réduire sa vitesse !
- être attentif en passant devant les maisons!

En conclusion :

Quelle que soit la vitesse du lièvre, la tortue est toujours la première à la maison...

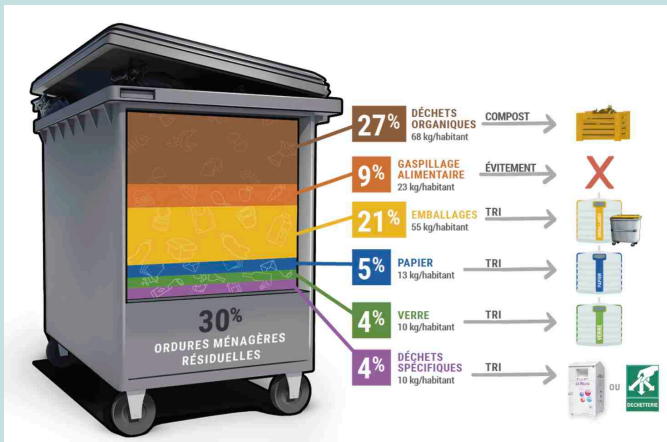


Thomson
2004

Tri des déchets:

La Lozère... département très rural, vert, riche de nature, un petit paradis sur Terre... **et pourtant !!!!**

Nous trions très mal nos déchets, encore 90 kg/ an / personne de déchets ne sont pas triés; certains ne prennent même pas la peine de les ramasser, les laissant derrière eux, en pleine nature pour décorer nos paysages soit disant préservés!



Malgré des containers de toutes les couleurs et une déchetterie, certains semblent perdus lors du tri sélectif, donc voici un petit récapitulatif, pour que chacun fasse un geste efficace pour l'environnement.

Si le doute persiste, pas de panique! le technicien de la déchetterie est là pour vous aider. Le SDEE propose une application smartphone pour les plus connectés.

Alors ne jetez pas vos déchets dans la nature, choisissez la bonne poubelle!

La déchetterie, située Route de Sauvages - Saint Julien du Tournel 48190 MONT LOZERE ET GOULET (RD901 entre le tunnel du Tournel et Le Bleyard) est ouverte les mercredis de 13h30 à 17h et les samedis de 8h30 à 12h.

Vous pouvez également vous débarrasser de livres, vaisselle et autre appareil en état à l'endroit prévu à cet effet, il fera probablement plaisir à quelqu'un....

Avant de vous rendre à la déchetterie pour rapporter votre ancien électroménager, avez-vous déjà entendu parler des solutions de reprises proposées par votre distributeur ?
Elles sont gratuites et faciles !

SOLUTION DE REPRISE « 1 POUR 1 » : 1 APPAREIL RECYCLÉ POUR 1 APPAREIL ACHÉTÉ

Selon l'article R543-180 du Code de l'Environnement et l'arrêté du 8 octobre 2014, les distributeurs ont l'obligation légale de reprendre gratuitement votre ancien appareil lors de l'achat d'un appareil neuf équivalent. C'est la reprise « 1 pour 1 »
La reprise de l'appareil usagé peut s'effectuer directement sur le lieu de vente (au magasin), sur son lieu d'utilisation (au domicile d'un particulier dans le cadre d'une livraison) ou encore sur un autre lieu que celui de son utilisation (dans un relais colis par exemple). Dans ce cas l'ancien appareil doit être repris sur le lieu de la livraison ou une autre solution de reprise doit être proposée aux consommateurs.
Si vous n'avez pas votre ancien appareil avec vous lors de l'achat de votre nouvel appareil, vous pouvez revenir le déposer plus tard, sur présentation de votre facture ou de votre ticket de caisse.



SOLUTION DE REPRISE « 1 POUR 0 » : 1 APPAREIL RECYCLÉ POUR 0 APPAREIL ACHÉTÉ

Depuis le 1er janvier 2015, les magasins dont la surface de vente d'appareils électriques et électroniques est supérieure à 400m² ont l'obligation réglementaire de reprendre vos petits appareils gratuitement, sans obligation d'achat. Installés à l'entrée des magasins ou aux SAV, les meubles verts sont gratuits et en libre-service.

En les rapportant en déchetterie ou bien à un repreneur vous offrez un avenir à vos DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Grâce à votre geste, les DEEE pourront être dépollués et recyclés. Les matières récupérées vont ainsi contribuer à produire de nouveaux équipements sans recours à de nouvelles ressources, limitant les pollutions liées à l'extraction minières et le gaspillage des matières.

Alors ensemble, **donnons une nouvelle vie à nos déchets électriques et électroniques**

LES CONSIGNES DE TRI !

Dans ce conteneur, je dépose :
tout le VERRE d'emballage

Pots et Bocaux, Boutelles, Flacons.

Le petit plus

LA LIQUE pour la vie

Pour chaque tonne de verre recyclée, 3.10€ sont reversés à la Ligue Départementale contre le Cancer.

POUR TOUTES QUESTIONS OU SIGNALER UN DÉBOURSEMENT, CONTACTEZ-NOUS AU :
☎ N° Vert 0800 88 12 05

Plus d'infos sur :
www.teamrecyclage.fr

ecofolio ECO EMBALLAGES

LES CONSIGNES DE TRI !

Dans ce conteneur, je dépose :
tous les PAPIERS

Journaux et Magazines, Publicités et Prospectus, Annuaires et Catalogues, Courriers et Enveloppes, Livres et Cahiers.

Le petit plus

Il est préférable de ne pas comprimer, froisser ou déchirer les papiers triés.

POUR TOUTES QUESTIONS OU SIGNALER UN DÉBOURSEMENT, CONTACTEZ-NOUS AU :
☎ N° Vert 0800 88 12 05

Plus d'infos sur :
www.teamrecyclage.fr

ecofolio ECO EMBALLAGES

LES CONSIGNES DE TRI !

Dans ce conteneur, je dépose :
tous les EMBALLAGES

en métal : conserves, bouteilles de sirop, barquettes métalliques, aérosols...
en cartonnette : briques, boîtes de céréales, de biscuits, de lessive, sur-emballage...
en plastique : bouteilles, flacons, barquettes, sacs, films, cellophane, pots de yaourt...

Le petit plus

Pensez à compacter vos emballages, ils prendront moins de place et limiteront les coûts de transport.

POUR TOUTES QUESTIONS OU SIGNALER UN DÉBOURSEMENT, CONTACTEZ-NOUS AU :
☎ N° Vert 0800 88 12 05

Plus d'infos sur :
www.teamrecyclage.fr

ecofolio ECO EMBALLAGES

LES CONSIGNES DE TRI !

Dans ce conteneur, je dépose :
tous les TEXTILES

Grands et petits vêtements (pantalons, pulls, manteaux, bonnets, écharpes, collants)
Chaussures (chaussures de sport, bottes).
Linges de maison (draps de lit, serviettes de bain, torchons).

Le petit plus

Il est recommandé de déposer vos vêtements propres et secs en sac fermé et vos chaussures liées par paire.

POUR TOUTES QUESTIONS OU SIGNALER UN DÉBOURSEMENT, CONTACTEZ-NOUS AU :
☎ N° Vert 0800 88 12 05

Plus d'infos :
contact@teamrecyclage.fr

LE RELAIS

LES CONSIGNES DE TRI !

A la déchèterie, je dépose :
tous mes déchets ENCOMBRANTS et DANGEREUX

BATTERIES, BOIS, SAUTIMA, BOUTES DANGEREUX (LES RELAIS), BOUTES VERTS, DECHETS ELECTRIQUES, ENCOMBRANTS, CHAUSSES, METAUX, MOBILES

Les déchets acceptés peuvent varier selon les déchèteries. Renseignez-vous auprès de votre gardien en cas de doute sur la prise en charge de vos déchets.

Le petit plus

R

Pour vos encombrants encore en état, pensez aux associations et aux ressourceries.

POUR TOUTES QUESTIONS CONTACTEZ-NOUS AU :
☎ N° Vert 0800 88 12 05

Plus d'infos :
contact@teamrecyclage.fr

ADRE

LES CONSIGNES DE TRI !

Dans mon composteur, je dépose :
mes DECHETS ORGANIQUES

les déchets de cuisine : déjections, marc et filtres de café, restes de pain, restes de repas, assiette tout...
les déchets de jardin : petits branchages, tonte de gazon, sciures et broyat (non traités)
les autres déchets (en petite quantité) : papiers journaux, cartons en morceaux (non imprimés)

Le saviez-vous

Nourrir ses animaux avec les déchets de cuisine, c'est aussi un acte éco-citoyen.

POUR TOUTES QUESTIONS CONTACTEZ-NOUS AU :
☎ N° Vert 0800 88 12 05

Renseignez-vous auprès de votre animateur du Programme Local de Prévention des Déchets

lozère

Adressage postal:



La nomination des rues et la numérotation des habitations est importante pour une municipalité.

Plus loin que la bonne distribution du courrier par notre gentil facteur, celle-ci assure aussi la bonne géolocalisation pour les installations numériques à domicile, comme la fibre par exemple, mais aussi bien plus important, lors de



l'intervention de secours, SAMU et pompiers peuvent intervenir plus rapidement en allant directement à la bonne maison, plutôt que de demander lors de leur arrivée sur un hameau.



Pour cela, la commune Mont Lozère et Goulet a fait appel aux services de la Poste pour établir son adressage. Cette prestation se décompose en plusieurs étapes comme expliqué ci-dessous:



Etant 6 anciennes communes en une seule, désormais, la commune Mont Lozère et Goulet compterait par exemple 6 "places de l'Eglise".



Les redondances n'étant pas possibles, le travail de la Poste a été de tout répertorier et d'établir le tracé des rues. ..

Suite aux propositions de noms faites dans les mairies déléguées, la Poste a ensuite étudié ces propositions et établi un plan de coordination pour définir les noms définitifs.

Niveau calendrier, ce travail est fini. Le rapport retourné de la Poste devra être voté en conseil municipal prochainement pour approuver les noms retenus.



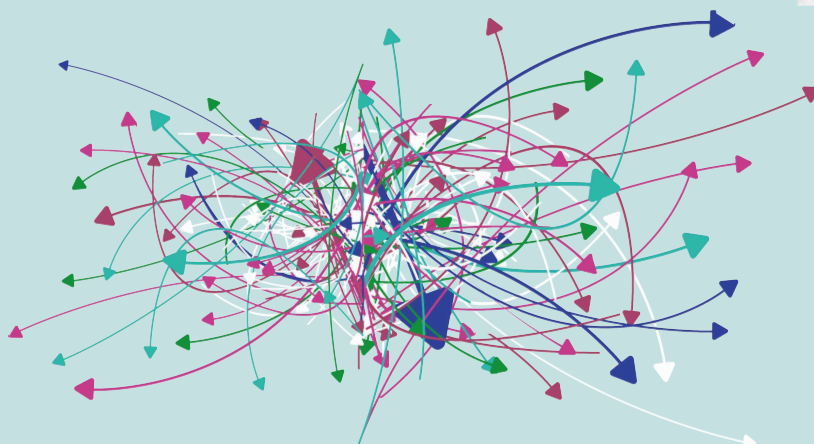
	Dates (JJ/MM/AAAA)
Réunion de cadrage	19/01/2023
Restitution « Audit & Conseil »	30/04/2023
Réunion publique en Amont	
Restitution « Projet d'adressage »	31/07/2023
Réunion publique en Aval	
Fin de prestation	31/10/2023

Entre Rue, Impasse, Lieu dit, Voie, Chemin ou Ruelle, vous aurez sûrement un petit changement

Lorsque tout sera terminé, vous recevrez à domicile un courrier officiel de la mairie pour vous signaler ce changement et vous transmettre votre nouvelle adresse.

La mairie s'occupera de faire les changements au niveau du SDIS (services de secours) et des institutions comme les impôts et l'IGN.

Par contre il sera de votre ressort d'effectuer votre changement d'adresse, auprès de vos différents organismes et sur vos papiers officiels: sécurité sociale, retraite, employeur, établissement bancaire, carte d'électeur, passeport, permis de conduire, carte d'identité, carte de séjour...carte grise de véhicules et auprès de vos fournisseurs d'électricité,

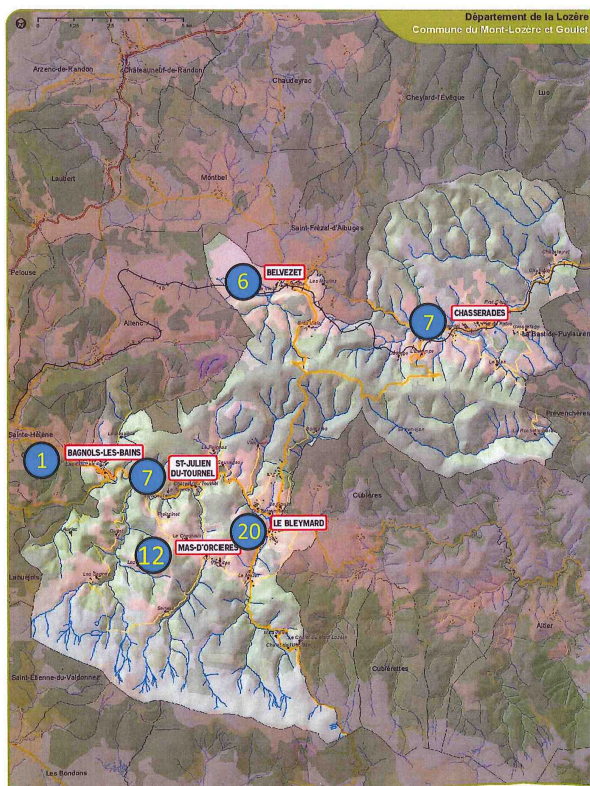


Infos pratiques: SPECIAL LOGEMENT

Notre commune est en déficit de logements locatifs:

Leurs répartitions sont très inégales suivant les communes déléguées.

*Notre parc de logements communaux,
situation par commune déléguée.*



Pour autant, face à la demande en constante augmentation, des solutions sont provisoirement trouvées comme la mise à disposition de chalets du village de vacances ou de gîtes de tourisme. Malgré tout, ces solutions ne sont pas satisfaisantes puisqu'elles font appel au parc communal de logements touristiques.

La commune a donc engagé une réflexion pour envisager des réhabilitations et aménagements de bâtiments communaux actuellement sans usage : ancienne mairie du Bleymard, ancien couvent de Chasseradès, ancien corps de ferme de Saint Julien du Tournel, bâtisse de la Remise, etc.

Cette réflexion est accompagnée par le CAUE de la Lozère et devrait déboucher à terme sur des créations de logements.

Des dossiers seront à monter et les investissements nécessaires feront appel à différents partenaires : contrats territoriaux du Département de la Lozère, dotations de l'Etat, partenariats régionaux etc.



Le CAUE , qu'est-ce que c'est?

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement, cet organisme départemental est composé d'architectes, de paysagistes, d'urbanistes...

Il est investi d'une mission de service public et conseille gratuitement les particuliers ou les collectivités pour leurs démarches de constructions et d'aménagements.



L'habitat participatif, ça vous interesse?

L'habitat participatif place les futurs habitants, réunis en collectif, au cœur des processus de programmation, de conception, de construction et de la gestion d'un ensemble de logements, incluant des espaces partagés.

Les processus qu'implique ce mode de concevoir l'habitat favorisent l'appropriation par les habitants de leur cadre de vie, les solidarités quotidiennes et les comportements responsables.

L'habitat participatif c'est aussi (et surtout) favoriser le vivre ensemble, développer un voisinage convivial et solidaire. Les logements s'adaptent aux besoins des futurs habitants réunis autour d'une charte des valeurs partagées et proposent des espaces et des services mutualisés. Le coût de revient est optimisé : toutes les familles - jeunes couples, familles monoparentales ou nombreuses, seniors, célibataires et personnes vivant seules - peuvent ainsi habiter plus facilement à un logement correspondant à leurs besoins et à leur moyen.

Si cette façon d'habiter ensemble chacun chez soi vous intéresse, nous vous invitons à contacter : s.alvarez@montlozeregoulet.fr à la mairie.

Réhabilitation du logement de l'ancienne école de Belvezet:

Le logement au-dessus de la salle des fêtes (ancien logement de fonction des instituteurs de l'école publique) sera libéré au 31 décembre par les locataires actuels.

Ce logement va faire l'objet d'une rénovation au cours de l'année à venir (toiture, isolation, menuiserie, etc...)



Un projet: la réhabilitation de la maison dite "d'Augustine":

Ancien corps de ferme du XVIII^{ème} siècle, d'environ 500 m², comprenant une habitation, des granges et étables plus une aire de battage, cet ensemble pourrait une fois réhabilité permettre la création de trois logements communaux comprenant deux T4 et un T3 pour une surface réhabilitée totale de 275m².

Soit un coût total de réhabilitation de près de 700 000 euros.



Le choix de la commune est de créer des logements pour fixer une population permanente dans cette commune déléguée.

Le reste à charge de la commune, une fois les subventions décomptées, définirait le montant des loyers (généralement compris entre 380 et 450€/mois)

Plusieurs formules sont à l'étude avec l'aide du CAUE et de l'ADIL comme la location simple, la vente d'immeuble à rénover ou la location acquisition.

La vue depuis la façade Nord.

Les façades en schistes et encadrements en calcaire sont à conserver et valoriser. La proximité avec le bâtiment agricole est à prendre en compte.

Les combles pourront être utilisés, de même les grandes hauteurs présentes dans les granges et la présence de sortes de créneaux visibles en tête du mur fait penser à des rampants.

Les dalles de sols sont des éléments intéressants du bâtiment. Cependant les faibles hauteurs sous plafond devront peut être être retravaillées.

2 / ENJEUX

- Investir le bâtiment de manière qualitative:

- * Mettre en valeur les caractéristiques du bâtiment : encadrement de portes et fenêtres, dallages, voltes, doubles hauteurs...
- * Valoriser le volume dans son ensemble : cave, combles...
- * Qualité architecturale : respect du contexte mais se laisser la possibilité d'une écriture contemporaine
- * Qualité de la construction : matériaux locaux, bio-sourcés... et savoir-faire locaux

- Offrir des logements confortables:

- * L'accès de chaque logement devra être simple et ne pas gêner les voisins
- * Proposer un espace extérieur pour chaque logement
- * Profiter de la vue depuis les logements
- * Une attention particulière devra être portée à l'ensoleillement et aux apports de lumière naturelle dans les logements
- * Aménagement intérieur et volumes adaptés aux modes de vie actuels : familles recomposées, télétravail, ...

- Isolation Thermique / Phonique et ventilation

Dans le cas d'une rénovation, il est important, au-delà du montant des travaux, de penser aux coûts globaux du projet et donc son coût de fonctionnement. Dans le cas de la rénovation d'un bâti ancien, plusieurs critères doivent être respectés :

- Utiliser des matériaux respirent.
- Avoir une isolation de la toiture très efficace. Si une réfection de la toiture s'avère nécessaire, la pose d'une isolation extérieure pourrait être envisagée.
- Conserver l'inertie du bâti ancien.
- Installer un système de ventilation pour contrôler l'humidité intérieure.

D'autre part, au vu des différences d'usages entre le RDC et des étages, il paraît important de prévoir une isolation phonique en plafond du RDC.

Bâti ancien vs **Bâti moderne**

caue
Centre d'Architecture
Urbanisme et d'Environnement

RÉHABILITATION LOGEMENTS - SAINT-JULEN DU TOURNEL / Commune: MONT-LOZÈRE ET GOULET / V1 / Octobre 2021 // 5

Un autre projet: un aménagement global de bâtiments à Chasseradès:

La commune de Chasseradès est propriétaire d'un ancien couvent au cœur même du village. Elle est également propriétaire d'une ancienne boulangerie avec un accès de plein pied. Sa mairie actuelle n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.



Il a donc été décidé de réhabiliter l'ancien couvent en logements, de déplacer la mairie dans l'ancienne boulangerie et de transformer la mairie actuelle en logement.



Pour réaliser ce projet ambitieux la commune a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui accompagne les prises de décision et le choix du maître d'œuvre, qui permet également de rechercher les financements nécessaires pour réaliser cette opération complexe.



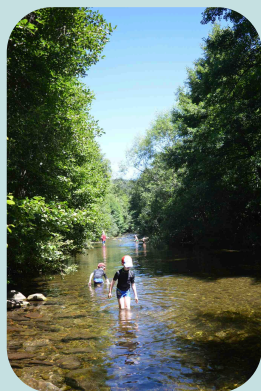
Au final, cinq logements créés pour une surface totale habitable de 360m² et une mairie déléguée rénovée et accessible PMR avec une salle hors sac et d'exposition sur les énergies renouvelables.

Un coût total HT de 2 000 000 d'euros financé par la DETR, les fonds verts, l'ADEME, le Département et les mesures compensatoires des éoliennes des Taillades.

Infos pratiques: LES MODES DE GARDE

Centre de loisirs et modes de garde:

A l'initiative de parents et responsables d'association de parents d'élève, une enquête a été lancée auprès des familles des enfants de nos deux écoles primaires sur les besoins liés à l'accueil de loisirs et les modes indispensables à mettre en place pour la garde des enfants de moins de trois ans.



Pour l'enquête réalisée auprès des parents d'élèves de l'école de Bagnols les Bains (54 élèves), 21 familles ont répondu (représentant 38 enfants dont 5 de moins de trois ans) Allenc :4 /Chadenet :4 /Ste Hélène :2/ Mont Lozère et Goulet :11 majoritairement commune déléguée de Bagnols les Bains.

Pour celle réalisée auprès des parents d'élèves de l'école du Bleynard (35 élèves), 14 familles ont répondu (représentant 27 enfants dont 7 de moins de trois ans) Cubières :6/Montbel :1/Mont Lozère et Goulet : 20 surtout commune déléguée du Bleynard et du Mas d'Orcières.

Les résultats de cette enquête sont significatifs puisque au final 35 familles du territoire de Mont Lozère et Goulet et communes proches ont répondu (65 enfants) avec pour constat principal que :

« Les familles utilisatrices de l'Accueil de loisirs sans hébergement ALSH sont majoritairement insatisfaites des périodes d'ouverture, en particulier en période estivale. L'absence de mode de garde des enfants de moins de trois ans pénalise notre territoire et freine également l'installation de nouvelles familles »

Créé il y a huit ans par l'ancienne communauté de communes « Goulet Mont Lozère », le centre de loisirs a cherché dès le départ à répondre aux besoins exprimés par les familles du territoire. Avec la mise en œuvre des activités périscolaires obligatoires, il avait permis d'offrir aux enfants une diversité d'activités complémentaires de celles proposées par l'école.



Mode de garde pour beaucoup, le centre de loisirs ou ALSH s'est structuré peu à peu avec l'aménagement de l'ancienne trésorerie. Ce projet porté par la communauté de communes Mont Lozère dont c'est la compétence, a pu proposer grâce à une politique jeunesse réfléchie, une richesse d'animations permettant l'épanouissement de l'enfant accueilli. L'embauche d'un coordinateur de cette politique, et de deux animatrices fortement engagées dans leur métier, a permis d'offrir des temps d'accueil adaptés aux besoins des familles.

Malheureusement il y a un décalage important entre les demandes et la fréquentation réelle de cet ALSH. Cette faible fréquentation risque à terme de remettre en cause l'existence même de ce service de qualité. Au cours de ses 9 premiers mois d'ouverture, la fréquentation de l'accueil de loisirs Mont-Lozère se répartit de la façon suivante :

Mercredi de période scolaire : 4 enfants en moyenne

Journée de vacances scolaire : 6 enfants en moyenne

L'autre problème exprimé concerne le manque de mode de garde pour les tout-petits, le manque d'assistant(e) maternel(le) pénalise fortement notre territoire.



Pour comparaison, voici les moyennes de fréquentation journalières des deux autres accueils de loisirs de notre territoire :

Villefort : Mercredi : 12 enfants en moyenne / Vacances : 15 enfants en moyenne

Valdonnez: Mercredi : 17 enfants en moyenne / Vacances : 26 enfants en moyenne

Ces chiffres mis en parallèle avec les soutiens financiers comparés de ces trois services, n'incitent pas pour le moment, les élus de la CCML à développer davantage l'offre sur le secteur Mont-Lozère

Comparatif des coûts annuel des ALSH de la communauté de communes :

Villefort : 48 990,96€ / Mont Lozère : 51 190,77€ / Valdonnez : 28 000€

Devenez assistant(e) maternel(le)!

Pour devenir assistante maternelle agréée (assistant maternel agréé), vous devez obtenir un agrément.



Vous devez faire cette demande auprès des services du département.

Le département organise et finance votre formation obligatoire. Vous devez accepter la publication de certaines données (coordonnées) sur un site internet dédié. Vous pouvez exercer à domicile ou au sein d'une MAM (maison d'assistant maternel).

L'agrément est accordé pour une durée de 5 ans, renouvelable.

Pendant les heures d'accueil habituelles, le nombre total des enfants âgés de moins de 11 ans sous la responsabilité exclusive de l'assistant maternel ne peut pas être supérieur à 6. Le nombre d'enfants accueillis de moins de 3 ans ne peut pas être supérieur à 4. Les enfants de la famille sont comptés.

Qu'est-ce qu'une MAM?

Une Maison d'Assistants Maternels permet de regrouper en un même lieu des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s et des spécialistes de la petite enfance. Elle

donne la possibilité aux enfants d'expérimenter la vie en collectivité. Elle permet un accueil régulier des jeunes enfants âgés de deux mois et demi à trois ans.

Les assistant(e)s maternel(le)s qui se regroupent dans une MAM pour exercer leur métier doivent trouver un local adapté. Des partenariats peuvent s'envisager avec la commune ou la communauté de communes qui elles-mêmes peuvent aider à trouver des solutions économiquement viables. Ce travail pouvant se faire conjointement avec la démarche d'agrément.

Ce regroupement d'assistant(e)s maternel(le)s peut concerner jusqu'à quatre personnes soit un potentiel maximum de seize enfants accueillis. Ces professionnels de l'accueil sont bien sûr liés par un contrat avec les familles qui les emploient. Dans ce contrat, il est bien stipulé que l'enfant accueilli peut bénéficier de l'accompagnement de n'importe quel(le) assistant(e) maternel(le) exerçant dans la MAM.

Un des gros avantages de la MAM, pour les assistant(e)s maternel(le)s est de sortir de leur isolement et d'exercer dans un lieu adapté et qui n'est pas le domicile familial (séparation de l'espace professionnel de l'espace domestique).

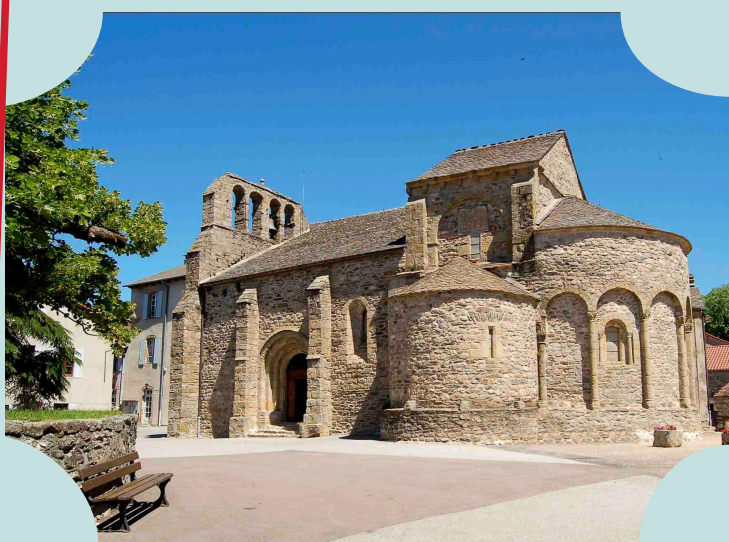
Une micro-crèche ?

L'étude réalisée sur le territoire de la communauté de communes Mont Lozère montre que le nombre de demandes n'est pas suffisant pour mettre en place une micro-crèche. Par contre la communauté de communes étudiée la possibilité de créer une antenne d'une micro-crèche déjà existante avec beaucoup moins de contraintes d'encadrement. Affaire à suivre...

Découverte d'un métier d'art local: Maître vitrailliste par Pauline Galindo

Création des vitraux de Prévenchères

En 2020, la commune de Prévenchères lance un appel à projet pour la création de vitraux pour l'église Saint Pierre Saint Paul, église romane du XII^{ème} siècle classée monument historique.



Alliée de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et de la Fondation du Patrimoine, et dirigée par le cabinet Trabon, architecte en chef des monuments historiques, elle choisit de confier cette délicate tâche à Pauline Galindo-Pezet, maître verrier vitrailliste, installée à Bagnols les Bains, sur notre commune Mont Lozère et Goulet.

Sa présentation ayant retenu l'attention du comité de sélection à l'unanimité, elle commence la réalisation des vitraux en début d'année 2023.

L'inspiration lui viendra du tilleul de Sully, arbre remarquable trônant fièrement sur la place de l'église, et emblème du village de Prévenchères.

Le graphisme se veut contemporain mais intemporel, composé de lignes fluides sur fond de couleurs pasteltes et douces.





Recette:

Soupe citronnée à la châtaigne et échalottes:



« Une soupe bien crémeuse et réconfortante. Le jus de citron ajouté en fin de cuisson fait légèrement cailler le lait de soja, c'est ce qui donne la consistance à la soupe et un petit goût acidulé très agréable. Elle est parfaite en toute occasion, pour un soir de semaine ou même pour les fêtes. »

Ingrédients

150g d'échalotes
Margarine végétale (ou huile de votre choix)
1 gros bocal de châtaignes (environ 400g)
1 litre de boisson végétale au soja (non sucrée)
4 CS de jus de citron
Sel et poivre

Préparation

Eplucher et émincer les échalotes. Faire revenir quelques minutes dans une grande casserole avec un peu de margarine, jusqu'à ce que les échalotes deviennent translucides et commencent à prendre une jolie couleur dorée.

Ajouter les châtaignes et recouvrir tout juste de lait de soja (environ la moitié). Laisser mijoter à feu doux pendant une quinzaine de minutes (bien surveiller car le lait de soja bout très vite et de manière spectaculaire !).

En fin de cuisson, ajouter le jus de citron et le reste de lait de soja, laisser sur le feu quelques minutes (toujours à feu doux).

Salier et poivrer, puis mixer jusqu'à une consistance bien onctueuse.

Les photos du jour...

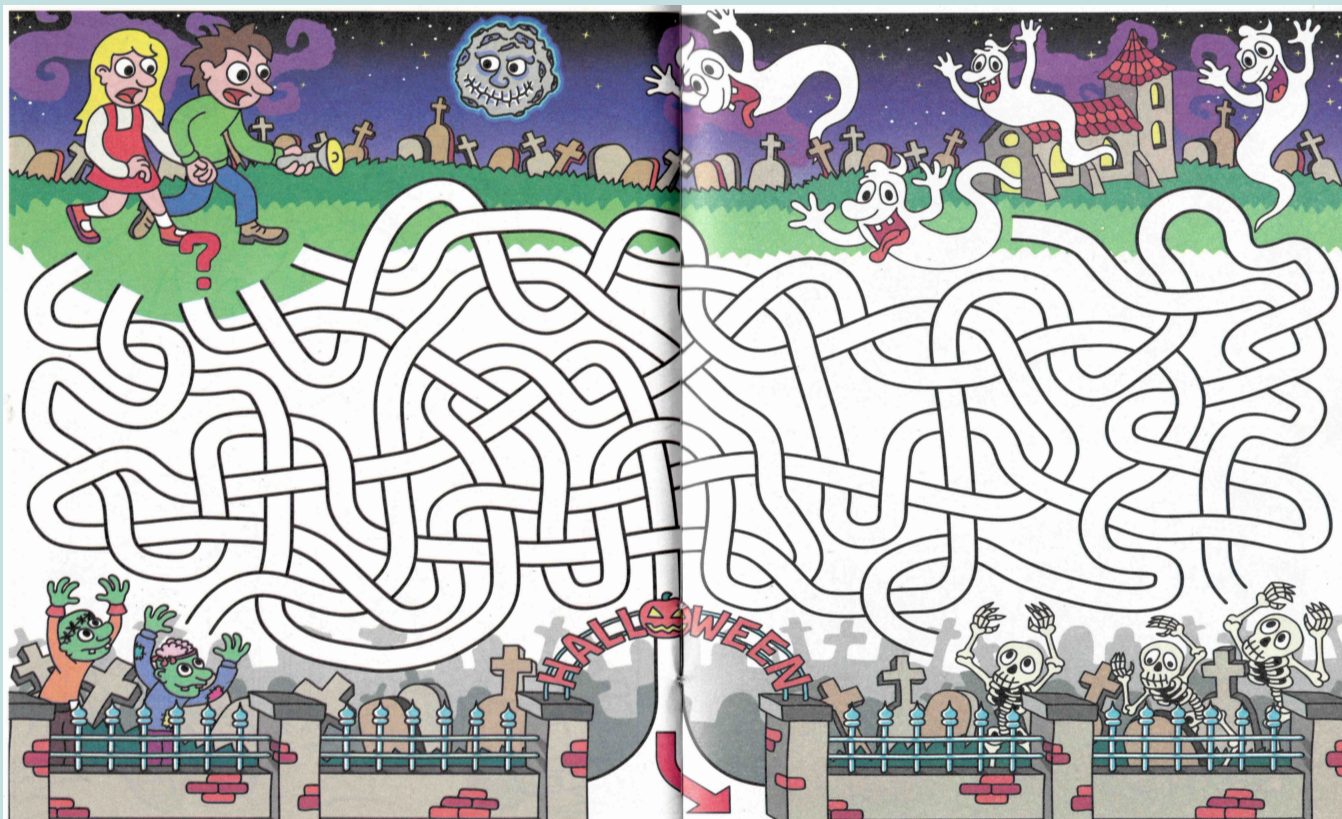
Mélangez du bleu de ciel, du blanc nuage, un soupçon de vert sapin avec une pincée de jaune orangé automnal, ajoutez un petit rayon de soleil, et vous obtiendrez un paysage naturel et juste magnifique.

A admirer sans modération!

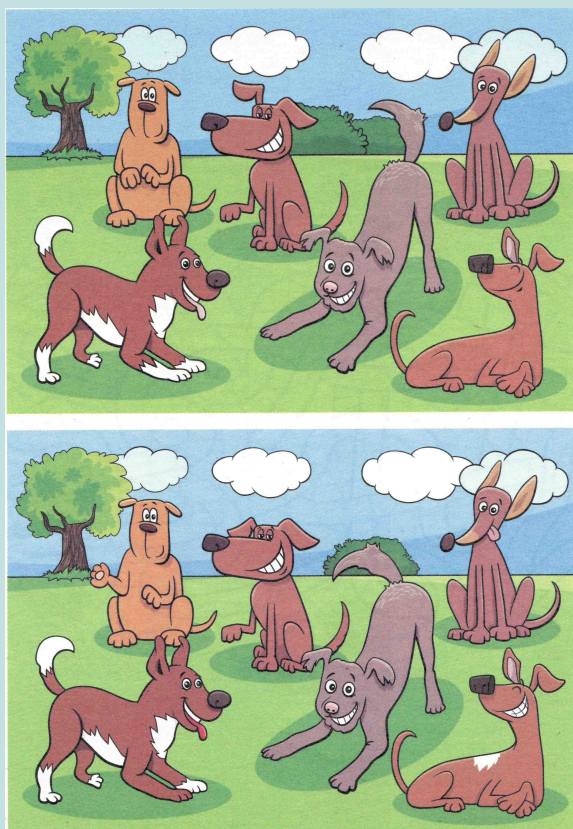


Le coin jeux:

Choisis le bon chemin:



Les 10 différences à trouver:



Pour les plus grands:

Élément typique du patrimoine rural.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Guère discret Compatible		Service belge Dissémine		Mauvais penchants		Sanctuaire romain Très proche		Indifférents Dessins à bulles		Entretiens concertés
Début de sentence Plume d'aile				Mécanisme d'auto Se lamente						
Rendre nécessaire Petit poison !						Pour l'antimoine		5 Au calendrier Métal blanc d'argent		
		Il a ses cartes Chat à poil ras			Fait une soudure A sa Vénus					4
Du 21 Qui vient du sapin			Un préfixe Mot pour licencié			Avec un lieu Sans Lune			Les environs	
								Figure en T Roi du commerce		
Hélas ! (vieux) Mot de doute				Régionale Interdit de séjour						
			Bidons à lait Représentée							
Qui a l'aspect de la céramique	Raid boursier Distinct				Tout son contraire Cette chose-ci					9 Temps compté
								Possessif pour toi		
1										
Champ de tours Premier degré						Tube célèbre Sont titulaires				
		Il fit fumer... Voleur distingué							Indéfini Rapport en chiffres	
3										
On aime ses écarts Faire l'agneau				C'est l'indium				Cadre d'une laitière		6
					Instrument de mesure					

ANNUAIRE PRATIQUE

LES MAIRIES DÉLÉGUÉES

Bagnols les Bains: 04.66.47.64.79

2 rue de la Poste , Bagnols les bains,
48190 MONT LOZERE ET GOULET

Belvezet: 04.66.47.97.50 ,

village de Belvezet,
48170 MONT LOZERE ET GOULET

Le Bleymard: 04.66.31.13.83

quartier la Remise, Le Bleymard
48190 MONT LOZERE ET GOULET

Chasseradès: 04.66.46.01.16

village de Chasserades,
48250 MONT LOZERE ET GOULET

Mas d'Orcières: 04.66.47.62.34,

village d'Orcières
48190 MONT LOZERE ET GOULET

Saint Julien du Tournel : 04.66.47.67.12

Village de Saint Julien du Tournel,
48190 MONT LOZERE ET GOULET

Adresses utiles:

Le camping de Bagnols les bains:

Le TIVOLI : 06.44.21.01.48

Le camping du Bleymard:

la Gazelle: 06.85.76.95.63

Le camping de Chasseradès:

06.49.59.06.65

Village de vacances du Bleymard:

04.66.48.65.14

La Maison de Service Au Public

du Bleymard : 04.66.46.68.85

de Villefort : 04.66.46.69.85

Tous les renseignements contenus dans ce journal d'information doivent être considérés comme informations et non comme documents officiels.

Vous avez apprécié ce journal, vous aimeriez que nous développions certains sujets, faites part de vos propositions à Laura Diet, responsable coordinatrice de cette publication...